

PROTOCOLE D'ACCORD DE FIN DE CONFLIT

Entre, d'une part,

Le trésorier-payeur général de la Polynésie française, M. Yann de MOLLIENS,

Et, d'autre part,

Le syndicat CSTP-FO représenté par son secrétaire général, M. Angelo FREBAULT,

Suite au protocole d'accord de fin de conflit au sein de la fonction publique de l'Etat entre les organisations syndicales de Polynésie française signataires et le haut-commissaire de la République en Polynésie française du 25 novembre 2008;

Suite au protocole d'accord de fin de conflit au sein de la DGFIP entre le syndicat FO DGFIP (Trésor) en Polynésie française et le trésorier-payeur général de la Polynésie française du 1^{er} décembre 2008;

Suite au protocole de sortie de grève des services de l'Etat entre le haut-commissaire de la République en Polynésie française et le collectif de la paix du 14 juin 2010;

Suite au préavis de grève adressé le 7 décembre 2011 à monsieur le trésorier-payeur général de la Polynésie française, les parties se sont rencontrées les 8, 9, 12, 13 et 14 décembre 2011, en vue d'élaborer le présent protocole d'accord.

Il est convenu ce qui suit :

1.- Suites du protocole d'accord de fin de conflit 2010 signé avec le haut-commissaire

Points particuliers mentionnés dans l'annexe DGFIP du préavis de grève du 4 juin 2010 :

- Regroupement de la trésorerie des établissements publics sur la paierie de la Polynésie française

Un 4^e poste d'adjoint sera créé à la paierie de la Polynésie française au 1^{er} janvier 2012.

- Schéma d'emploi 2011

2 emplois A ont été créés et 1 emploi B et 1 emploi C ont été supprimés.

- Demandes de résidence d'agents originaires de Polynésie française

M. Stiwin HUERI, originaire de l'archipel des Marquises, et sur le cas duquel l'attention de l'administration centrale avait été appelée par la direction locale, est retourné en métropole.

- Relogement de la trésorerie générale

La construction d'une nouvelle trésorerie générale est en cours. Elle répondra bien sûr aux normes de la politique immobilière de l'Etat (12 m² par poste de travail en moyenne).

La question du parking pour le personnel sera étudiée avec attention à l'occasion du relogement en concertation avec les représentants du personnel en CTL.

- Accès des agents extérieurs à la trésorerie générale

Un badge a été remis à chaque membre du bureau syndical pour lui permettre d'accéder au local syndical.

2- Réorganisation des services de la DGFIP

2.1.- Listes d'aptitude (LA) et tableaux d'avancement (TA)

Les listes d'aptitude (LA) et tableaux d'avancement (TA) prendront en compte la valeur professionnelle de l'agent.

La direction locale respectera les critères nationaux quant aux LA et TA.

L'avis du chef de poste, qui est un critère décisif, doit rester sincère et en concordance avec le dossier de l'agent. Idem pour les notations et bonifications.

Une volonté forte du personnel sur le ratio des LA pour une répartition équitable et proportionnelle au nombre de candidats pour les résidents et expatriés.

Il y aura deux promotions de C en B dans le corps des CEAPF en 2012.

2.2.- Notation

Depuis maintenant deux ans, la direction locale arrête, en concertation avec les représentants du personnel, le volume des mises en réserve de points de bonification, en vue des éventuels recours en révision de note.

2.3.- Activité syndicale

Pour les demandes d'autorisation spéciale d'absence (ASA) et les demandes de décharge d'activité de service (DAS), formulées par les représentants du personnel, les instructions données par la DGFIP s'appliquent.

2.4.- Formation à la langue tahitienne

En liaison avec le haut-commissariat, une formation à la langue tahitienne « Reo Maohi » sera proposée en 2012 aux agents qui le souhaitent pendant les heures de service.

2.5.- Indemnités territoriales

Dans la mesure du possible, le calendrier annuel indicatif de versement des indemnités territoriales (IT) prévu par la note de service confidentielle n°54-08 du 4 novembre 2008, sera respecté.

2.6.- Situation des agents de service

L'attention de la direction générale a été appelée sur la situation des agents de service ANFA.

2.7.- Demande de résidence

La direction locale n'a aucune difficulté avec de telles demandes. La décision relève de l'administration centrale.

3.- La mise en place de la retraite complémentaire et des prestations familiales et sociales

Le trésorier-payeur général a relayé auprès des instances nationales l'inquiétude et le mécontentement du personnel (pas de retraite complémentaire, prestations sociales inexistantes localement et prestations familiales moins favorables).

4.- Le remplacement des agents partis à la retraite

Voir le point 6.

5.- La création de postes au lieu de la suppression ou de la transformation de postes en faveur de la catégorie A

L'administration centrale a notifié sa proposition pour 2012 :

- suppressions nettes d'emplois : - 2 C ;
- plan de qualification ministériel (PQM) : + 2 A + 5 B - 7 C.

L'objectif du PQM est aussi de permettre à davantage d'agents de catégories C et B d'accéder à la catégorie supérieure.

6.- La mise en place des concours CEAPF inexistantes depuis 2001

Suite à la demande conjointe de la direction locale et des représentants du personnel, un arrêté du 2 décembre 2011 du directeur général des finances publiques autorisant l'ouverture d'un recrutement sans concours d'agents administratifs des finances publiques de 2e classe CEAPF au titre de l'année 2012 a été pris.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 20.

Un avis de recrutement sera publié au Journal officiel de la Polynésie française, dans La Dépêche de Tahiti et dans Les Nouvelles de Tahiti.

La procédure de sélection devrait s'étaler entre le 15 décembre 2011 (début de retrait des dossiers d'inscription) et le 10 avril 2012 (prise de poste des candidats reçus).

Une liste complémentaire comprenant au moins 5 noms, sera arrêtée.

Le membre de la commission prévue par l'arrêté du 2 décembre 2011 appartenant à une administration ou à un établissement public autre que la DGFIP sera désigné par la direction centrale.

7.- Le rétablissement de la situation financière d'un agent de catégorie B en stage professionnel en métropole pour une durée de 5 mois

La situation de cet agent a été signalée à l'administration centrale dès le 12 octobre 2011 et une suite favorable est attendue pour ce dossier avant fin décembre 2011.

Les représentants du personnel adresseront à l'administration centrale une lettre pour le maintien de l'indexation des agents en stage en métropole, qui sera relayée par la direction locale.

8.- « Océanisation » des cadres

La politique générale de recrutement des cadres en Polynésie Française doit s'appuyer sur la circulaire du 23 juillet 2010 relative à la mise en œuvre des mesures transversales retenues par le Conseil interministériel de l'outre-mer pour favoriser l'émergence d'une fonction publique plus représentative du bassin de vie qu'elle administre.

Dans ce contexte, deux (2) postes de cadre A seront créés au 1^{er} janvier 2012.

Sous réserve de l'accord de la CAP nationale, l'un de ces postes sera attribué à M. Fabrice HELIAS, résident polynésien, lauréat de l'examen professionnel de B en A 2011, actuellement affecté en région parisienne. Son retour en Polynésie française est très favorablement regardé par la direction générale

9.- Situation précaire des agents mis à disposition

La situation de ceux des agents mis à disposition qui ne seraient pas susceptibles d'être repris par la collectivité de la Polynésie française ou par l'un de ses établissements publics, fera l'objet d'une attention particulière de la part de la direction locale.

10.- Retenues effectuées à tort sur la rémunération de certains agents

A la demande des représentants du personnel, par le biais de la trésorerie générale, le haut-commissariat a réparé ce bug du logiciel FENUA.

Pour 2011, la régularisation est en cours.

Pour les années précédentes de 2007 à 2010, la régularisation doit intervenir dès janvier 2012.

11.- La mise en place d'une politique commune à la métropole en matière de recrutement de vacataires

Chaque année, des enfants d'agents seront recrutés sous contrats vacataires dans les services de la DGFIP, sous réserve qu'ils aient les compétences requises, comme cela est d'usage dans de nombreux départements de métropole.

La possibilité de recruter, le cas échéant, des enfants d'agents sur CDL est actuellement examiné^e en liaison avec le haut-commissaire.

12.- Dispositions particulières

Le syndicat susnommé s'engage à lever la grève dès la signature du présent protocole de fin de conflit.

Des réunions relatives aux listes d'aptitudes et tableaux d'avancements, des conditions du recrutement sans concours d'agents administratifs des finances publiques de 2e classe CEAPF et la situation financière d'agents de toutes catégories en stage professionnel en métropole seront organisées en janvier 2012 à raison d'1 réunion par semaine.

Aucune sanction, représailles ou pression ne seront exercées à l'encontre des agents à raison de leur participation à ce mouvement de grève.

Fait à Papeete, en 5 exemplaires

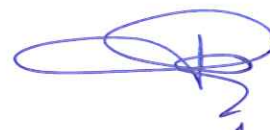
Le 14 décembre 2011

Le Trésorier-Payeur Général
de la Polynésie française



Yann de MOLLIEUS

Pour la CSTP-FO
Le Secrétaire Général



Angelo FREBAULT